



Syndicat des eaux du plateau des Rousses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 19 OCTOBRE 2015 A 18H30

Présents :

- **Les Rousses** : Jean-Sébastien LACROIX
- **Bois d'Amont** :
- **Prémanon** : Vincent HALLUIN
- **Lamoura** : Christian BIENMILLER
- **Lajoux** :
- **Septmoncel** : Sylvie MICHAUD

Absents : Bernard MAMET (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX) - Anthony GALAS - Jean SARON - Laurent MUOT - Jean-Michel VANINI - Jean-Marie PERROT - Nelly BENOIT-JEANNIN - Joël DURIF (pouvoir à Sylvie MICHAUD)

Secrétaire de séance : Sylvie MICHAUD

Le 19 octobre 2015 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président et sans condition de quorum, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 12 octobre 2015.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2015**
3. **Signature du marché de travaux de réalisation de clôtures autour des ouvrages syndicaux**
4. **Travaux de réseau d'eau potable :**
 - a. **Avancement des travaux 2015**
 - b. **Travaux 2016**
5. **Conventions avec ERDF pour :**
 - a. **Occupation d'une superficie de 25 m² sur la parcelle E 853 lieudit « la Pile dessous » pour implantation d'un poste de transformation de courant électrique**
 - b. **Servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine sur la parcelle E 853**
6. **Remise à niveau opérationnelle de la modélisation**
7. **Convention de vente d'eau en gros à la commune de Morez 2015/2025 et information sur les conventions 2003/2015 de vente d'eau en gros aux communes de Morez et Saint-Claude**
8. **Convention intercommunale Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et d'utilisation des eaux de l'Orbe supérieur (rapports 2013/2014)**
9. **Convention avec le CPIE du Haut-Jura dans un nouveau projet INTERREG « Eau-delà de la frontière » sur le thème de l'eau**
10. **Questions et informations diverses :**
 - a. **Projet de règlement intérieur**
 - b. **Logo du syndicat**

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne à l'unanimité Sylvie MICHAUD secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 29 juin 2015

M. le Président propose au Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 29 juin 2015.

3 - Signature du marché de travaux de réalisation de clôtures autour des ouvrages syndicaux

M. le Président explique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été diffusé le 24 août 2015 concernant un marché à procédure adaptée pour la réalisation de clôtures autour des ouvrages syndicaux.

La date limite de réception des offres a été fixée au lundi 28 septembre 2015 à 12h.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- valeur technique de l'offre : 50%
- prix : 30%
- Délais d'exécution : 20%

M. le Président a procédé à l'ouverture des plis le lundi 28 septembre à 14h avec Antoine DELACROIX du Cabinet MERLIN et Véronique CUENOT, secrétaire du SIE.

M. le Président présente le rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre de FCE/ALBIZZIA pour un montant de 129 598.40 € avec un délai de 30 jours.

Le comité syndical autorise à l'unanimité M. le Président à signer le marché de travaux avec la Sté FCE/ALBIZZIA pour un montant de 129 598.40 € et un délai de réalisation de 30 jours.

M. le Président informe le comité syndical que la moitié des réfections des ouvrages a été faite. Les travaux avancent bien, les étanchéités de toiture n'ont pas encore été réalisées. Tout ne sera pas terminé cette année.

4 - Travaux de réseau d'eau potable

c. Avancement des travaux 2015

La première tranche des travaux de détournement et de renforcement à Bois d'Amont inscrits au programme 2015, a commencé : l'entreprise LACOSTE est en train de faire les branchements depuis mi-septembre.

Par ailleurs, elle a aussi entrepris les travaux prévus à Prémanon rue de la Croix de la Teppe lundi et elle finira Bois d'Amont en fonction de la météo afin qu'il n'y ait pas de réfection provisoire de voirie avant l'hiver.

d. Travaux 2016

Le SIE a reçu des demandes de travaux supplémentaires de la part de communes ou de particuliers suivantes :

- Raccordement au réseau d'eau potable de propriétés privées rue de la Fougereuse commune de Longchaumois (de l'autre côté de la Bienne secteur La Doye Commune des Rousses) : 20 000 € HT, y compris MOE.

- Prémanon : chemin des Maquisards extension de réseau pour alimenter la zone AUIb avant réfection de chaussée pour un montant de 10 809 € HT. M. le Président propose de profiter des travaux d'assainissement pour faire les travaux d'alimentation d'eau potable en même temps. Accord unanime.
- Bois d'Amont : projet OPH sous le bâtiment RENOUVEAU. La commune demande l'extension de réseau pour une urbanisation future. M. le Président indique que cette demande est prématurée, et propose d'attendre que le permis d'aménager soit déposé avant toute intervention.
- Les Rousses : détournement conduite ancien centre de la Nièvre pour un montant total HT de 25 000 €.
- Lamoura : renouvellement du réseau sous la départementale avant réfection de chaussée. Antoine DELACROIX attend une réponse du CTRD.

M. le Président rappelle qu'il y aura aussi le report des travaux de Septmoncel. La Commune des Rousses a également saisi le SIE pour le projet de construction du centre de secours : le branchement sera réalisé par la Sté Lyonnaise des Eaux France.

5 - Remise à niveau opérationnelle de la modélisation :

La modélisation permet de déterminer les besoins et évolutions du réseau d'eau. Le cabinet VERDI a réalisé son étude selon le cahier des charges qui lui a été communiqué.

Antoine DELACROIX a informé le comité syndical qu'il ne peut exploiter la modélisation en l'état. Un mémoire technique a été établi par le Cabinet MERLIN expliquant les points à revoir.

Les informaticiens du cabinet MERLIN peuvent proposer une remise à niveau de la modélisation pour un coût de 5 400 €, 50% pris à la charge du cabinet merlin.

M. le Président demande si on aura la garantie que le modèle fonctionnera. Sylvie MICHAUD souhaite être sûre que ce travail rendra les résultats fiables.

Accord unanime du comité syndical pour la réalisation de cette remise à niveau opérationnelle de la modélisation et la prise en charge sur la base de 50 % du devis, soit 2 700 € HT.

6 - Conventions avec ERDF pour :

a. Occupation d'une superficie de 25 m² sur la parcelle E 853 lieudit « la Pile dessous » pour implantation d'un poste de transformation de courant électrique

Le bureau d'études EUCLYD a transmis une demande de convention de mise à disposition d'une superficie de 25 m² sur la parcelle E 853 pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique.

La présente convention est convenue pour toute la durée de l'ouvrage. En cas de déplacement du transformateur à la demande du Syndicat, les frais seraient à la charge de celui-ci. La présente convention donne droit au versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 € qui sera versée à la signature de l'acte authentique établi par le notaire.

Accord unanime du comité syndical.

b. Servitude de passage d'une canalisation électrique souterraine sur la parcelle E 853

Le bureau d'études EUCLYD a transmis une demande de convention de servitude de passage de 2 canalisations électriques souterraines sur la parcelle E 853. Elle établit à demeure une bande de 3 m de large sur une longueur d'environ 54 m.

Le syndicat renoncera à demander l'enlèvement ou la modification de la ligne électrique. La présente convention donne droit au versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 € qui sera versée à la signature de l'acte authentique établi par le notaire.

Accord unanime du comité syndical.

7 – Convention de vente d'eau en gros à la commune de Morez 2015/2025 et information sur les conventions 2003/2015 sur les ventes d'eau en gros aux communes de Morez et Saint-Claude

La Sté Lyonnaise des Eaux France a informé le Président de l'absence de paiement de la vente d'eau en gros de la part des communes de Morez et Saint-Claude depuis 2006.

En effet, dans le cadre du contrat d'affermage qui lie la Sté Lyonnaise à ces deux communes, ce n'est pas la ville de Morez et St-Claude qui paye la vente d'eau en gros mais la Sté Lyonnaise dans le cadre du contrat d'affermage qui est considérée comme une charge répercutée aux usagers.

Personne n'a vu cette « erreur » : ni le trésorier, ni M. BOZZOLINI.

Les montants dus au Syndicat sont considérables :

Communes	M3 vendus de 2006 à 2014	Prix au m3	Total dû au SIE du plateau des Rousses
MOREZ	334 675	0.5104	170 818.12 €
SAINT-CLAUDE	246 596	0.5104	125 862.60 €
TOTAL	581 271	0.5104	296 680.72 €

La Sté Lyonnaise des eaux a facturé sa part aux usagers mais pas celle du SIE. M. le Président a adressé un courrier en RAR à la Sté Lyonnaise France pour demander le paiement des sommes dues ainsi qu'aux villes de Morez et Saint-Claude.

M. le Président présente la convention de vente d'eau avec la ville de Morez. Le tarif du SIE sera applicable jusqu'à la réception des travaux c'est-à-dire jusqu'à la mise en service des installations en construction qui relie la Source de l'Arce au secteur « sur le Puits » de la Commune de Morez. Puis, l'eau sera gratuite jusqu'à 18 m3. Au-delà de ce volume, c'est le tarif de 0.5104 € le m3 qui s'appliquera.

La présente convention est signée jusqu'au 31.01.2024 (fin de la DSP de la ville de Morez).

Le comité syndical approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise le Président à la signer.

8 - Convention intercommunale Franco-Suisse sur la collaboration en matière de protection et d'utilisation des eaux de l'Orbe supérieur (rapports 2013/2014)

M. le Président fait part des conclusions de cette étude. Le suivi de l'ouvrage de la Planche Paget a permis des améliorations.

Il a été sollicité par une journaliste suisse sur ce sujet.

9 – Convention avec le CPIE DU Haut-Jura dans un nouveau projet INTERREG « Eau-delà de la frontière » sur le thème de l'eau

Ce projet transfrontalier a pour objet d'informer et de sensibiliser le grand public à la problématique liée à la ressource en eau potable. De nombreux ateliers seront mis en place. M. le Président énumère quelques thèmes.

La participation financière du Syndicat s'élèvera à 1198 €. Le plan de financement de cette opération est estimé à 242 000 € au total.

M. le Président précise les engagements du Syndicat fixés dans la convention.

Le comité syndical approuve à l'unanimité les termes de la convention avec le CPIE dans le projet INTERREG «Eau-delà de la frontière » sur le thème de l'eau, accepte le financement proposé s'élevant à 1 198 € et autorise à l'unanimité M. le Président à signer la convention au nom du Syndicat.

9 - Questions et informations diverses

a. Avancement du projet de règlement intérieur

M. le Président présente la règle de répartition des charges. Le projet de règlement intérieur a été transmis à Me Vincent CORNELOUP en charge de l'étude juridique pour vérification sur sa légalité.

Le règlement intérieur sera validé lors du prochain comité syndical.

b. Présentation du logo du Syndicat

M. le Président présente le logo du Syndicat.

Sylvie MICHAUD demande si le Syndicat des Eaux peut avoir une page sur le site Internet de la commune pour communiquer des informations.

Séance levée à 18H45

La Secrétaire de séance

Sylvie MICHAUD



Le Président,

Jean-Sébastien LACROIX